

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 83 de l'ordre du jour
**L'état de droit aux niveaux national
et international**

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

**Lettre datée du 26 juin 2024, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'aimerais appeler votre attention sur une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies commise par le Gouvernement canadien contre la République islamique d'Iran. Par un acte illégal, dangereux et motivé par des considérations politiques, le Canada a qualifié le Corps des gardiens de la révolution islamique – branche des forces armées de la République islamique d'Iran officielle et fondée sur la Constitution – de « groupe terroriste ». Ce n'est pas la première violation systématique des normes, règles et principes du droit international commise contre l'Iran par le Canada. Celui-ci a violé à maintes reprises les principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, ce qui a déjà amené mon pays à engager des poursuites contre lui devant la Cour internationale de Justice pour violations graves.

La République islamique d'Iran condamne avec la plus grande fermeté cet acte illégal et provocateur du Gouvernement canadien, qu'il considère comme un acte hostile à son égard et comme une grave menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales, compte tenu du rôle important que joue le Corps des gardiens de la révolution islamique dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que dans la préservation de la paix et de la stabilité dans notre région. Cet acte illégal et irresponsable constitue une violation des principes universellement reconnus du droit international et de la Charte des Nations Unies, y compris les principes bien établis de l'égalité souveraine de tous les États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Compte tenu du rôle, des tâches et du mandat du Corps des gardiens de la révolution islamique, qui consistent notamment à assurer la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe Persique, dans la mer d'Oman et au-delà, le Gouvernement canadien n'ignore pas que cet acte irresponsable et provocateur aggraverait les tensions et augmenterait le risque d'accidents et d'incidents entre les forces du Corps et les forces armées canadiennes, qu'elles agissent de manière indépendante ou dans le cadre de la soi-disant coalition, dans une région qui fait déjà face à des difficultés sans précédent. Il va de soi que le Canada, ainsi que les États-Unis et ceux qui ont



publiquement soutenu cet acte répréhensible au niveau international, porteront l'entière responsabilité de toutes les conséquences d'un comportement aussi imprudent.

Il convient de noter que les forces armées iraniennes, en particulier le Corps des gardiens de la révolution islamique, ont toujours joué un rôle essentiel dans la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iran, notamment pendant la guerre de huit ans que le régime de Saddam Hussein en Iraq a imposée au pays, de 1980 à 1988. Le rôle joué par le Corps des gardiens de la révolution islamique, en particulier par le général Qasem Soleimani, commandant héroïque de la Force Al-Qods du Corps des Gardiens de la révolution islamique assassiné par les forces américaines à l'aéroport international de Bagdad le 3 janvier 2020 lors d'une visite officielle en Iraq à l'invitation du Gouvernement iraquien, dans les batailles menées contre les groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité de l'ONU comme Al-Qaida, l'EIIL, le Front El-Nosra et d'autres groupes terroristes dans la région, a été largement reconnu et salué par les populations touchées et les gouvernements de la région.

Les forces armées de la République islamique d'Iran sont fermement déterminées à assumer leurs responsabilités régionales et à lutter contre le terrorisme, ainsi qu'à soutenir les pays et les gouvernements de la région qui le demandent dans les efforts qu'ils font pour éliminer les groupes terroristes soutenus par l'étranger. Cet acte provocateur du Gouvernement canadien n'affectera pas et n'entravera pas leur ferme détermination.

La République islamique d'Iran se réserve la possibilité de prendre des contre-mesures appropriées, conformément au droit international, pour répondre à cet acte illégal et à cette grave violation de la part du Gouvernement canadien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Amir Saeid **Irvani**